

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 06/10/2023, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION CONVENTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES ENTREPRISES ET DES PORTEURS DE PROJETS INNOVANTS AU SEIN DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES COMMUNAUTAIRE ET DE L'INCUBATEUR PICUBE
--

<u>Date d'affichage de la convocation</u> 06/10/2023	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 19/10/2023	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude
--	---	--

Etaient présents : 117

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SAUVE Jean-Yves, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (140)

Absent(s) représenté(s) : 16

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BOURSALI Karim a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique
DE LAURENS Benoît a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à BERMANN Clara
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
JAUNET Suzanne a donné pouvoir à DUMOULIN Pierre-Yves
LEFRANC Christophe a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson
MEUNIER Patrick a donné pouvoir à DEBUISSER Michèle
MONNIER Georges a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques
MULLER Guy a donné pouvoir à LONGEAULT François

SAINZ Luis a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude
SMAANI Aline a donné pouvoir à PELATAN Gaëlle

Absent(s) non représenté(s) : 0

Absent(s) non excusé(s) : 7

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BOUDET Maurice, BRUSSEAU Pascal, CHARBIT Jean-Christophe, PIERRET Dominique, RIPART Jean-Marie

129 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LÉBOUC Michel, LÉCOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

2 ABSTENTION :

BORDG Michaël, SOUSSI Elsa

2 NE PREND PAS PART :

COGNET Raphaël, LITTIÈRE Mickaël

EXPOSÉ

La Communauté urbaine inscrit son action dans un objectif de développement économique du territoire et plus particulièrement d'assistance aux jeunes entreprises et aux porteurs de projets innovants. Dans ce contexte, elle détient un ensemble immobilier composé de douze immeubles abritant des incubateurs, des pépinières d'entreprises, des hôtels d'entreprises et des bâtiments industriels et locatifs.

Un contrat de concession de service pour l'exploitation, la gestion et la commercialisation de cet ensemble immobilier a été conclu avec la Société Publique Locale (SPL) ESS&O. Ce contrat laisse à la charge de la Communauté urbaine la réalisation de l'accompagnement des pépins et des incubés qu'elle aura identifiés.

En effet, l'accompagnement au parcours de l'entrepreneur que la Communauté urbaine déploie vise notamment à mettre en place des dispositifs d'appui aux entreprises en création en les accompagnant au stade « d'incubé » puis de « pépin ».

Il a pour ambition de poursuivre le soutien territorial en matière de création/reprise d'activité et de déployer une offre de service spécifique en proposant un point d'accès unique aux porteurs de projet et aux entreprises.

L'identification des « pépins » et des porteurs de projets innovants est un point d'entrée du parcours de l'entrepreneur.

Il est proposé que cet engagement d'accompagnement de la Communauté urbaine soit matérialisé par la signature de conventions de participation au programme d'incubation pour les porteurs de projets innovants et de conventions d'accompagnement pour les « pépins » :

Ces conventions concernent uniquement l'accompagnement des entreprises par la direction du développement économique de la communauté urbaine. Le sujet immobilier est contractualisé par l'entreprise avec le délégataire ESSEO en charge de l'immobilier communautaire.

Le programme d'incubation consiste en une mise à disposition d'espaces partagés au sein du patrimoine concédé à la SPL ESS&O, les incubateurs, ainsi qu'un programme d'accompagnement spécifique dispensé par la Communauté urbaine ou ses partenaires.

La Communauté urbaine porte la mission d'identification des porteurs de projets innovants susceptibles d'intégrer ces lieux. Elle soumettra à leur signature une convention de participation au programme d'incubation dont la convention type figure en annexe de la présente délibération.

Elle accompagnera le porteur de projet pendant toute la durée de la convention, via :

- L'organisation d'ateliers collectifs ou semi collectifs,
- Des mises en relation avec divers acteurs publics ou privés,
- L'organisation d'événements ponctuels,
- Un accompagnement individuel.

Une fois l'entreprise créée, elle peut candidater au statut de « pépin » et ainsi bénéficier d'une grille locative adaptée tout en poursuivant le programme d'accompagnement mis en place par la communauté urbaine, lui permettant ainsi de pérenniser son activité professionnelle.

Le statut de pépin est accordé par un comité d'agrément. Ce comité est composé de représentants de la Communauté urbaine, de représentants de la SPL ESS&O de partenaires et d'experts.

La décision d'agrément relève conjointement du concessionnaire et de l'autorité concédante. La Communauté urbaine dispose d'un droit de veto sur les candidatures de pépins. Les partenaires et les experts disposent quant à eux d'un rôle consultatif.

Le comité d'agrément devra apprécier :

- la pertinence du projet et sa viabilité,
- l'analyse du marché et la qualité du business plan,
- la capacité du porteur de projet à gérer son activité,
- l'adéquation entre le porteur de projet et son projet,
- l'intégration dans le tissu économique local,
- l'apport du projet pour le territoire.

Les conventions individuelles prises en application des conventions type pourront être conclues, par décision du Président.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la convention type d'accompagnement des pépins jointe en annexe,
- d'approuver la convention type de participation au programme d'incubation jointe en annexe,
- d'autoriser le Président à signer les conventions individuelles prises en application des conventions types susvisées.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5215-20 et L. 5211-10,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU le projet de convention de délégation de service public entre la Communauté urbaine et la SPL ESS&O,

VU les conventions type,

VU l'avis favorable émis par la Commission 3 - COM3_Aménagement du territoire le 03 octobre 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention type d'accompagnement des pépins, jointe en annexe.

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention type de participation au programme d'incubation, jointe en annexe.

ARTICLE 3 AUTORISE le Président à signer les conventions individuelles prises en application des conventions type susvisées.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 19/10/2023
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 18/10/2023
Exécutoire le : 19/10/2023
(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
<u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles
(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 12 octobre 2023



ZAMMIT-POPESCU Cécile